

Une nouvelle cour Oasis à Romainville

Dispositif de concertation au sein de l'école élémentaire Fraternité

La démarche de concertation

Dans le cadre du projet de réaménagement de la cour de l'école élémentaire Fraternité, le dispositif de concertation est mené par le CAUE93 (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement), afin de définir des orientations programmatiques sur la cour, partagé par l'ensemble des usager.es de la cour.

Ce dispositif de concertation s'organise en quatre grandes étapes :

- Les ateliers de co-conception avec le **public enfant** – 1 classe ambassadrice de CE2.
- Les **ateliers adultes**, incluant l'équipe pédagogique, la direction, les services techniques, les services d'entretien, l'équipe du centre de loisirs et du périscolaire et les élu.es de la Ville.
- Une **exposition et un vote**, ouvert à l'ensemble des usager.ers de l'école (enfants et adultes).
- La remise d'un **plan programmatique** issu des trois précédentes étapes de concertation, à la Ville de Romainville.

Le vote du public enfant

- **Calendrier du vote** : Du **7 novembre 2023** au **14 novembre 2023** inclus.
- **Étapes du vote** :
 - 1- **Visite de l'exposition** et découverte des maquettes des élèves ayant participé aux ateliers.
 - 2- **Échanges et descriptions** des différents projets entre les enfants et l'enseignant.e.
 - 3- À l'aide d'un **bulletin de vote au format A3**, les enseignant.es **présentent aux enfants les différentes possibilités d'aménagement**.
 - 4- Les enfants **votent à main levée** sur les idées d'aménagement qu'ils préfèrent. Pour chaque idée d'aménagement, l'enseignant.e note le nombre de votant.

- 5- Les bulletins sont ensuite **déposés dans l'urne** dédiée à cet effet.

- 6- À l'issue de cette période de vote, le **CAUE récupère les bulletins** et intègre les choix ayant remporté le plus de voix au plan programmatique.

Le vote du public adulte

- **Calendrier du vote** : Du **7 novembre 2023** au **14 novembre 2023** inclus.
- Publics concernés :
 - > Enseignant.es et directrice de l'école ;
 - > Les animateur.ices du centre de loisirs ;
 - > Le gardien de l'école ;
 - > Les personnels d'entretien et de restauration ;
 - > Les parents d'élèves ;
 - > Les services de la Ville ;
 - > Les élu.es de la Ville.
- **Étapes du vote** :
 - 1- **Visite de l'exposition** et découverte des maquettes des élèves ayant participé aux ateliers.
 - 2- À l'aide d'un **bulletin de vote au format A4**, les votant.es entourent les possibilités d'aménagement qu'ils préfèrent.
 - 3- Les bulletins sont ensuite **déposés dans l'urne** dédiée à cet effet.
 - 4- À l'issue de cette période de vote, le **CAUE récupère les bulletins** et intègre les choix ayant remporté le plus de voix au plan programmatique.